



# NESMY-INFOS

[www.nesmy.fr](http://www.nesmy.fr)

**MAIRIE DE NESMY**

**N° 156 : MARS 2014**

## Conseil municipal 26 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sixième jour du mois de février, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Nesmy, dûment convoqués par Monsieur le Maire le vendredi 21 février 2014, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard RIVOISY, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. RIVOISY Gérard, PELLETREAU Claude, PORCHERET Jean-Paul, HERBRETEAU Hubert, AMEIL Monique, VERDIÉ Marie-Thérèse, DOUILLARD Vincent, BULTEAU Denis, BOUDAUD Cécile, ALLAIN Franck, RASSINOUX Jacques, GABORIT Nicolas, ORDRENEAU Évelyne, CHEVILLON Armand, MARTINEAU Christophe, ONDET Daniel, TRICHET Lucette, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : MM. TEILLET Maurice (a donné pouvoir à Mme VERDIÉ Marie-Thérèse). ZERMANI Simon (a donné pouvoir à Mme AMEIL Monique).

Secrétaire : M. Hubert HERBRETEAU a été élu secrétaire de séance.

M. Maurice TEILLET est excusé et un mot de remerciement de sa part est lu suite au décès de sa maman, qui avec son défunt époux, étaient les derniers meuniers du Moulin de Rambourg.

### Délégations du Maire : rapport du 26 février 2014

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, les décisions et actes suivants dans ce cadre ont été pris par le Maire :

Il n'a pas été fait usage du Droit de préemption urbain sur les habitats et biens suivants :

Section E : numéros : 244-245-246 respectivement de 610 - 5025 - 4790 m<sup>2</sup> situés Le Pontreau - 202 La Vergne - Le Pré Giraud à Nesmy, pour un total de superficie de 10 425 m<sup>2</sup>.

### Finances locales

M. le Maire présente le résultat du travail de la Commission Finances. Il s'agit d'un budget de transition mais aussi de travaux avec le lancement de la rénovation de la rue de La Gare.

### **Les réalisations en 2013 (CA)**

Les Comptes administratifs (CA) retracent les actes financiers réalisés en 2013 et s'établissent comme suit :

- pour le CA communal 2013 : un excédent de 173 018,95 € comme suit :

Le montant des investissements en 2013 a été de 1 809 373,38 € pour des recettes d'un montant de 1 346 786,62 €, et en section de fonctionnement : 1 488 158,43 € de dépenses et 2 237 670,44 € de recettes. Avec les restes à réaliser et les reports de 2012, l'excédent total est une recette de 173 018,95 €.

- Pour le CA Commerces 2013 : un déficit de -24 616,59 € s'expliquant par le montant des études du Cabinet d'architecture suite à l'arrêt du projet de nouvelle supérette et de centre de soins.

- Pour le CA en 2013 du nouveau lotissement communal La Paloire 5 : un déficit de

- 40 401,58 €, car les terrains ne sont pas encore vendus, sachant qu'une parcelle d'un montant de 33 768,00 euros a été vendue en janvier 2014.

- Pour le CA 2013 du lotissement Les Primevères : un déficit de -7 982,08 sur cet exercice, sachant qu'un lot a été vendu fin décembre 2013 (et sera compté sur l'année 2014) pour un montant de 29 992,04 euros.

- Pour le CA 2013 de la Zone d'aménagement concerté habitat La Vrignaie : un excédent de 15 255,96 euros. Cette ZAC est en concession avec Vendée Expansion, La Roche Sur Yon, et à la fin du chantier les comptes seront faits pour déterminer les possibilités de remboursements des avances en fonction des ventes de parcelles.

En l'absence réglementaire de Monsieur le Maire, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'approbation des CA 2013.

## Les prévisions en 2014 (BP)

Les Budgets primitifs (BP) sont les prévisions financières et les autorisations d'exécutions pour 2014 et s'établissent comme suit :

La grande nouveauté de ce budget prévisionnel communal 2014 en section de fonctionnement est l'intégration du Service municipal du Restaurant scolaire au 01 janvier 2014 dans les comptes, ce qui augmente les montants :

En effet, les participations aux frais des repas sont directement payées par les Parents au Trésor Public et donc en recettes du budget communal. Par contre, les achats de nourritures sont directement payés par le budget communal.

Ce budget 2014 prévoit également l'augmentation de la TVA qui passe au 01 janvier 2014 de 19,6% à 20%.

Il intègre la baisse des dotations de l'Etat pour les communes et les augmentations de 1% sur les salaires proches du SMIC pour les Agents municipaux. La baisse des recettes des Droits de mutations est prévue également, ainsi que pour la Taxe locale d'équipement, car il y a moins de constructions d'habitats en 2013.

Est prévue également l'augmentation des ressources humaines en septembre 2014 pour réaliser la réforme des rythmes scolaires.

Pour les 3 taxes locales (habitation, foncier bâti et non-bâti), le Conseil municipal n'ayant pas reçu les documents, ne peut pas les voter, mais il base le BP 2014 sur les mêmes taux communaux qu'en 2013, sachant que les recettes seront supérieures, car les bases d'imposition sont en augmentation avec les constructions, ainsi que la réévaluation de ces dernières par l'Etat.

En section d'investissement du budget communal, outre la réalisation des programmes habituels, le plus important est la réalisation des travaux de finition (trottoir, accessibilité, sécurisation de la circulation par chaussée rétrécie) de la rue de la Gare (de la voie ferrée au carrefour de la RD36-RD85).

En effet, prévue en 2013 et terminée en 2014, la réfection des réseaux souterrains (eaux pluviales de plus de 30 ans) de la rue de la Gare a été faite et il faut continuer, dans le cadre du projet validé par le Conseil Général, la finition de la voirie avant que sa dégradation n'entraîne des surcoûts complémentaires.

Le drainage du cimetière est également une nécessité avant de pouvoir rendre une partie du cimetière plus accessible aux personnes âgées ou handicapées.

Les travaux de rénovation des bâtiments municipaux (voir plus loin les paragraphes sur les vestiaires foot, le centre de loisirs et le foyer de jeunes) semblent nécessaires aux Élus.

Le BP 2014 communal en résumé :

- en section de fonctionnement :  
2 154 009,95 € en dépenses financées par un montant équivalent en recettes.

- en section d'investissement :

1 956 734,07 € en dépenses financées par un montant équivalent en recettes, avec notamment le besoin d'un emprunt de 200 000 € pour financer les travaux de voirie rue de La Gare, sachant que l'équilibre des emprunts (avec ceux qui se terminent) permet de garder une courbe d'emprunts raisonnable.

Les budgets annexes s'équilibrent en recettes et en dépenses, et il est créé un budget lotissement pour le projet La Bergerie 2 pour l'aménagement et la constructibilité de 2 parcelles près du lotissement actuel.

Le Conseil municipal décide de voter oui ou non pour approuver les budgets primitifs 2014 :

Résultat : 15 votes oui, 01 non et 03 blancs.  
Par conséquent, les budgets primitifs 2014 sont approuvés.

## Travaux de mise aux normes des vestiaires foot : choix des entreprises

Suite à la décision du 22 janvier 2014 portant sur le lancement des travaux et la subvention de La Ligue du Football Amateur (5 000 euros), le Conseil municipal, à l'unanimité, vote pour le choix des entreprises pour réaliser les travaux de rénovation et de mise aux normes accessibilité des vestiaires football, comme suit (montant en euros hors taxes) :

Gros œuvre, carrelage : Ets Jarny, La Roche/Y : 10 001,00 €  
Menuiseries alu : Ets Bouquet, Nesmy : 7 322,00 €  
Menuiseries cloisons : Ets Bouquet, Nesmy : 4 048,20 €  
Menuiseries intérieures : Ets Bouquet, Nesmy : 1 804,60 €  
Électricité : Ets Barré, Nesmy : 5 198,00 €  
Plomberie : Ets Médard, Nesmy : 4 024,84 €  
Bureau de contrôle technique (BT) : Ets Apave, La Roche sur Yon : 912,00 €  
Sécurité et protection de la santé (SPS) : Ets Apave : 1 320,00 €

## Bâtiments : travaux divers d'aménagements (Foyer de Jeunes, Centre de loisirs), demandes de subventions (CAF)

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour solliciter les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF), dans le cadre du Service municipal enfance-jeunesse, pour le :

- Centre de loisirs, 24 rue Abbé Sireau : Travaux d'aménagement de la ventilation d'une salle et de placards, par les Ets Martineau, pour un total de 2 664,39 € TTC.

- Foyer de Jeunes, 30 rue de La Gare : ravalement d'une partie du mur, par les Ets Jarny, pour un montant total de 6 842,00 € TTC.

### **Aménagement et finition de la voirie rue de la Gare : Lancement de la consultation des entreprises (Marché public à procédure adaptée)**

Afin de ne pas laisser trop dégrader la voirie rue de La Gare, et suite aux travaux de rénovation des réseaux d'eaux pluviales, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour lancer les travaux de finition (trottoirs, mise aux normes accessibilité, ralentissement de la vitesse des véhicules par chaussée rétrécie) de la rue de la Gare (sécurisation au niveau de l'impasse des Pins, puis voirie jusqu'au niveau de l'intersection RD 36 et RD 85), et pour solliciter les subventions. Le Dossier de consultation des entreprises sera disponible dès sa publication en consultant le site : [www.nesmy.fr](http://www.nesmy.fr) (rubrique : *marchés publics*).

### **Agence de services aux collectivités locales de Vendée : Avenant à la convention**

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour un avenant à la convention entre la Commune et l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (Société Publique Locale) dont l'objet est l'assistance technique aux Collectivités, le conseil juridique et la maîtrise d'œuvre de projets notamment du programme de voirie 2014 à Nesmy. Le montant prévisionnel pour 2014 est de 5 600.00 € HT (soit 6 720.00 € TTC).

### **Lotissements Le Hameau du Golf : transfert des espaces communs en domaine public**

Il est proposé le transfert des espaces communs des lotissements Le Hameau du Golf (lotissements côté La Gilbertière) comme suit :

- Prise en charge de la voirie par la Commune,
- L'entretien des trottoirs et espaces verts sera réalisé par la Commune selon la gestion différenciée,
- L'entretien des haies et le financement de l'éclairage commun restent à la charge des habitants.

Ceci en contrepartie de la cession pour l'euro symbolique de ces espaces communs à la Commune qui les transférera en domaine public ensuite.

Considérant qu'il s'agit pour partie d'un engagement lors de l'autorisation d'urbanisme de création des lotissements, et que la Commune sera propriétaire de biens communs attenants notamment un sentier de liaison piétonnier,

Le Conseil municipal décide de voter oui ou non

pour le transfert :

Résultat : 11 votes oui, 06 non et 02 blancs.  
Par conséquent, le transfert des espaces communs en domaine public est décidé pour les lotissements Le Hameau du Golf.

### **Vente de terrain à La Bergerie : reprise délibération avec les numéros définitifs de bornage**

Pour les actes notariés, il est demandé de mettre les numéros définitifs du cadastre pour la délibération en date du 23 octobre 2013. Ladite délibération est donc corrigée avec les numéros Section D numéro 1731 comme suit : Cession du terrain

- situé : au Sud du Lotissement La Bergerie à Nesmy,
- identifiée au cadastre : section D numéro 1731 d'une superficie de 57 m<sup>2</sup>.
- vente de ce terrain en zone constructible du Plan local d'urbanisme moyennant le prix de 7,5 € / m<sup>2</sup> soit la somme de quatre cent vingt-sept euros et cinquante cents (427,50 €).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition susdite.

### **Fonds de concours, deuxième enveloppe complémentaire : demande de subventions**

La Roche sur Yon Agglomération propose une aide dans le cadre du Fonds de Concours (Deuxième enveloppe complémentaire) d'un montant total de 100 000 euros, dont 36 320,00 € pour la Commune de Nesmy sur un projet d'intérêt intercommunal du SIVOM.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition susdite.

### **E-Collectivités Vendée (télétransmission des actes) : Avenant à la Convention avec La Préfecture de Vendée pour changement de prestataire**

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour un avenant à la convention entre la Commune et La Préfecture pour changer le prestataire informatique pour la télétransmission des actes (délibérations, arrêtés, finances locales) suite à la délibération du 19 mars 2012. Il s'agit désormais de : *E-collectivités Vendée*, La Roche Sur Yon, issue d'une démarche du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée, pour rationaliser en Vendée la bureautique et l'archivage à long terme des données des mairies, et ce avec l'aide de logiciels libres et publics.

## **Calendrier des fêtes - Nesmy 2014**

18 mars	Club Les Blés Mûrs	Concours de cartes	Foyer Rural Henri Laborit
22 mars	Amicale Laïque - Danse	Loto	Foyer Rural Henri Laborit
22 mars	JA Football	Concours de Pêche	Etang La Vallée Verte
29 mars	École Saint Charles	Portes Ouvertes	Ecole Saint Charles
5 avril	Country	Soirée Country	Foyer Rural Henri Laborit
12 avril	Tennis de Table	Concours de Pêche	Etang communal
13 avril	O.G.E.C.	Randonnée pédestre VTT	Salle de sports
19-20 avril	Poterie	Marché des Potiers	Poterie de Nesmy
22 avril	Club Les Blés Mûrs	Repas de Pâques	Foyer Rural Henri Laborit
26 avril	Palets Nesmysiens	Concours de Pêche	Étang communal
27 avril	J.A.Football	Vide-grenier	Place du Jumelage - F. Laborit

## Subvention communale exceptionnelle : Marché des Potiers 2014

Considérant que le dossier présentant le contenu de la demande de subvention répond aux critères de subventions exceptionnelles tels qu'étudiés par la Commission municipale, notamment que l'objet de la manifestation est culturelle (la poterie artistique), avec une portée éducative (des ateliers de réalisation de poteries sont proposés aux enfants), que la communication réalisée associe la Commune à cette manifestation, et que les retombées de ces animations autour du travail de la terre sont importantes pour le développement de la commune de Nesmy,

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association qui organise la manifestation susdite autour de la Poterie et qui se déroulera le week-end du 19 au 20 avril 2014.

### Divers

#### Petite Unité de Vie de Nesmy

**Le permis de construire de la future Petite Unité de Vie (PUV) est accordé.**

Une Petite Unité de Vie est une réponse intermédiaire entre le domicile et un établissement pour des personnes âgées dépendantes.

Elle concerne des gens en recherche d'un cadre sécurisant quand les capacités physiques diminuent, avec le besoin de rapprochement en centre bourg, près des services de proximité, de contacts.

Pour avoir un aperçu du projet, voir la photo de l'esquisse du projet (juillet 2012), retenu par le Conseil Général de La Vendée en date du 20 décembre 2012. Avec 24 logements, en plein centre bourg, près des commerces, de la mairie, du Parc du Château, entre l'église, l'école Saint-Charles et la salle omnisports, son ouverture est prévue en juin 2015 (Voir le *Nesmy-Infos* de mars 2013 également).

CONSTRUCTION D'UNE PUV  
85310 NESMY



La gestion et le suivi du marché de la PUV est assuré par le SIVOM. Créé en 1981, le Syndicat intercommunal à vocations multiples des Coteaux de l'Yon (SIVOM) regroupe nos quatre communes : Chaillé-sous-Les-Ormeaux, Le Tablier, Nesmy et Saint-Florent-des-Bois. Son siège est à la Mairie du Tablier.



## Élections 2014

### AVIS AUX ÉLECTEURS

Les électeurs doivent présenter pour pouvoir voter, en même temps que la carte électorale, et surtout, **il faut obligatoirement un titre d'identité avec photographie** :

- carte d'identité, passeport : en cours de validité ou périmés
- carte vitale avec photographie,
- permis de conduire
- Voir liste complète (affichée en mairie).

Pour les municipales à Nesmy, comme il y a deux listes (Voir en Mairie l'affichage), il n'y aura sauf problème **qu'un seul tour** et donc : le dimanche **23 mars 2014 à Nesmy : Oui, je Vote !**

Voir le site web : <http://ouiijevote.fr>

**Procurations : Si vous êtes absent** aux dates d'élections, sans attendre, merci de télécharger un **formulaire** sur internet : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml> ou venir en chercher un exemplaire en Mairie, et le remplir, ceci pour gagner du temps, puis avec une pièce d'identité, aller dès que possible à La **Gendarmerie** de La Roche Sur Yon.

**Si vous êtes malade**, si l'état physique ne vous permet pas de vous déplacer, merci d'envoyer en Mairie une **lettre explicative** accompagnée d'un **certificat médical** pour **demandeur un rendez-vous avec un Gendarme** qui viendra sur place vous voir. Si besoin ou urgence, merci de téléphoner à la Gendarmerie au 02 51 45 19 40.

Comme précédemment, il y aura **deux bureaux de vote** à Nesmy : la Mairie (Bureau 1) et l'Ecole Saint-Exupéry (Bureau 2). Merci de bien regarder sur votre carte électorale votre lieu de vote.

**Pour que le vote soit valable, le bulletin de vote ne doit pas être modifié** : le panachage, l'adjonction ou la suppression de noms, la modification de l'ordre de présentation des candidats ne sont pas autorisés. Tout bulletin modifié est nul pour **les deux élections municipales et intercommunales**.

<http://www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/faq-municipales2014/>



Marché le  
**16 mars**  
de 9h à 12h30

